

N° 2018.31.12.258

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux d'aiguillage de réseau GC et tirage de câble fibre optique dans le cadre du déploiement FTTH Orange sur Carbon-Blanc, aux numéros 4, 18, 26 et 38 rue Yves du Manoir à Carbon-Blanc, à partir du 14 janvier 2019 sur une période de 45 jours, réalisés par l'entreprise COFELY INEO pour le compte de Orange ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : À partir du 14 janvier 2019, sur une période de 45 jours, l'entreprise COFELY INEO est autorisé à effectuer des travaux d'aiguillage de réseau GC et tirage de câble fibre optique dans le cadre du déploiement FTTH ORANGE aux numéros 4, 18, 26 et 38 rue Yves du Manoir à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : Le stationnement et le cheminement piétons seront interdits au droit des travaux.

ARTICLE 3 : La circulation sera alternée au droit des travaux

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise COFELY INEO conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise ORANGE
- L'entreprise COFELY INEO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 31 décembre 2018
P/° Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.